

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
29 Rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# *Devoteam S.A.*

## ***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2018

Devoteam S.A.

73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

*Ce rapport contient 4 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
29 Rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Devoteam S.A.**

Siège social : 73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret  
Capital social : €.1 263 015

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Devoteam S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

***Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

---

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

***Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

***Autorisation du transfert des comptes courants actifs et passifs enregistrés dans les comptes de Devoteam S.A. sur ses sociétés vers la société de droit luxembourgeois Devoteam Holding Sari, le 5 novembre 2013***

- **Personnes concernées :**  
Messieurs Godefroy et Stanislas de Bentzmann, membres du Directoire de Devoteam S.A. et co-gérants de la société de droit luxembourgeois Devoteam Holding Sarl.
- **Nature et objet :**  
Dans le cadre de la création d'une centrale de trésorerie du groupe, cession des comptes courants actifs et passifs détenus par Devoteam S.A. sur ses filiales au profit de Devoteam Holding Sarl.
- **Modalités :**  
Le transfert doit s'effectuer après acceptation des filiales concernées et sur la base d'une valeur de marché déterminée par un expert.
- **Motivation :**  
Devoteam projette de créer une centrale de trésorerie pour optimiser les flux de trésorerie du groupe.



Grant Thornton

**Devoteam S.A.**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

Paris La Défense, le 30 avril 2019

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2019

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Vincent Papazian  
*Associé*